

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

**Déploiement de services mobiles sans contact NFC - Convention Caisse des
Dépôts et Consignations (C.D.C) - Autorisation - Signature**

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Présentation de l'appel à projet Déploiement de services mobiles sans contact NFC :

L'appel à projets "Investissements d'avenir - Volet économie numérique - Déploiement de services mobiles sans contact NFC", a été lancé le 27 mai 2011. Il a pour objectif de cofinancer, au sein de grandes agglomérations (plus de 200 000 habitants), des services innovants simplifiant les gestes quotidiens des Français, comme acheter et valider des titres de transports publics, accéder plus facilement aux services publics ou encore découvrir des informations locales enrichies. L'appel à projet est doté de 25 millions d'euros.

Les attendus nationaux de cet appel à projet sont de consolider l'expertise française dans le domaine du « sans contact » en vue de conforter les capacités d'exportation.

Plus précisément, la technologie du sans-contact ou NFC (Near Field Communication) permet avec un objet (téléphone, carte plastique, porte-clé...) équipé de la technologie NFC, de valider des titres (transport, tourisme, cours de piscine...) ou d'effectuer des paiements. De plus, si la technologie est combinée à un téléphone de type smart-phone, il est possible de recevoir une information adaptée au contexte de l'utilisateur du téléphone, tel que les horaires du prochain bus ou les horaires d'ouverture du lieu devant lequel est l'utilisateur...

Ce sont 42 villes et communautés d'agglomération, 7 autorités organisatrices de transports, 25 départements, les deux tiers des régions françaises, qui se sont déclarés prêts à déployer des services mobiles sans contact avec l'aide de l'État, lors de la pré-sélection de l'appel à projet.

Plus de 32 millions de Français pourraient ainsi directement profiter de la révolution apportée par la technologie sans contact.

La candidature commune sur le sans contact (Ville de Bordeaux / Cub / Office du tourisme de Bordeaux) a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projet "Investissements d'avenir - Volet économie numérique - Déploiement de services mobiles sans contact NFC", aux

côtés de 16 autres projets concernant la moitié des régions françaises et couvrant la majorité des grandes agglomérations (Bordeaux, Besançon, Caen, Dijon, Grenoble, Lille, Marseille, Mulhouse, Nice, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulon, Toulouse et Paris - Ile de France).

Les projets sélectionnés concernent en premier lieu les transports, présents dans la quasi-totalité des dossiers. Il s'agit de services pour les transports publics (achats à distance ou rechargements, validations) et pour le stationnement. Ils portent également sur le tourisme, le patrimoine, la culture (parcours touristiques, informations contextuelles...). Sont pris en compte également les services de vie quotidienne et d'information (accès à des bâtiments, renseignements publics...) ou encore des scénarii stimulant le commerce de proximité (parcours découverte, programmes de fidélisation...). Ces technologies s'appliquent aussi bien aux domaines de la vie étudiante ou de la santé.

2. La mutualisation entre les territoires dans l'appel à projet « Déploiement de services mobiles sans contact NFC » :

Afin d'encourager la mutualisation des développements et l'interopérabilité des services d'une ville à l'autre, les collectivités sélectionnées sont invitées par le gouvernement et la C.D.C à rechercher les synergies entre projets.

Cela se traduit par différents axes de mutualisation :

2.1 Une mutualisation locale :

La candidature de la Cub à l'appel à projet s'est faite avec la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux. La Ville est désignée chef de file de part son expérience en tant que territoire leader du NFC acquise dès 2010.

2.2 Une mutualisation transversale et/ou nationale :

Aux fins de faciliter la coopération et l'interopérabilité des services entre les territoires, sont mis en œuvre : un guide du Forum des Services Mobiles Sans-Contact (forum SMSC), des groupes de travail sur les sujets : pass touristiques, plateformes de mutualisation, marchés à mettre en œuvre...

2.3 Une mutualisation dans le domaine des transports :

L'appel à projet est également l'occasion de réduire la billetterie papier en faveur de la dématérialisation des titres dans le domaine du transport couplée à la thématique du sans-contact. Les signataires de la charte de l'appel à projet doivent s'engager à y réfléchir activement et de nombreux groupes de travail sont organisés sur ce thème, qui se subdivisent ainsi :

- Application Billettique Commune, dite ABC, qui permet pour l'utilisateur d'acheter des titres occasionnels et carnets et de les consommer sur son territoire ou partout ailleurs en France, ou en transfrontalier,
- Application Billettique locale, dite ABL, qui permet d'acheter des billets et de les consommer sur son territoire (correspond à l'ensemble des titres actuels de TBC (Tram et Bus de la Cub) agrémentés de la technologie sans-contact.

Pour faire face aux besoins exprimés par les collectivités lors de l'appel à projets et favoriser la mutualisation, l'État a décidé de débloquer 5 millions supplémentaires faisant passer l'enveloppe globale à 25 millions d'euros. Cette rallonge va en particulier permettre de financer l'application billettique nationale sur laquelle travaille aujourd'hui l'Agence Française pour l'Information Multimodale et la Billettique (AFIMB) en collaboration avec les collectivités.

3. Le dossier de la Cub pour l'appel à projet Déploiement de services mobiles sans contact NFC :

A l'occasion de cet appel à projet « Ville numérique » publié dans le cadre des Investissements d'Avenir, la Communauté urbaine de Bordeaux a souhaité se positionner aux côtés de la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux pour le développement de services sans contact sur le territoire communautaire :

- d'une part, au regard de ses compétences : les services de transport joueront en effet un rôle clé dans le développement des services sans contact,
- d'autre part, d'un point de vue territorial : la Cub a vocation à jouer un rôle de relais pour une mise en œuvre de solutions sans contact sur les communes du territoire qui le souhaiteraient.

La réponse de la Cub aux côtés de la Ville et de l'office du tourisme a joué un rôle décisif pour la sélection du projet du fait du caractère central de la dimension transport dans les critères de sélection de l'appel à projet.

Une convention entre les acteurs locaux doit être mise en place à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de bien articuler le bon déroulement du projet (marque, gouvernance...)

La réponse de la Cub propose les services suivants :

3.1 Dans le domaine du transport :

Il est proposé de fournir des services sans contact pour :

- les informations voyageurs théoriques dans un premier temps et temps réel lorsque le système SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et d'Informations Voyageurs) le permettra,
- le paiement et la billettique pour les VCUB,
- le paiement et la billettique pour les transports en commun TBC.

3.2 Dans le domaine de la collecte des déchets :

Le projet INDO (INformatisation des DONnées de collecte des déchets) est une intégration de solutions sans contact dans la chaîne de collecte des ordures ménagères, il permet d'optimiser les ressources et moyens consacrés à ce service public.

L'appel à projet contribue au financement de la généralisation de cette solution qui a déjà été expérimentée sur deux circuits de collectes depuis mi-2011.

3.3 Dans le domaine de l'information et de participation citoyenne

Il est prévu de déployer sur le territoire communautaire différents objets NFC-sans-contact pour diffuser de l'information voyageur ou bien des informations locales sur les actions de la Cub.

4. Les aspects financiers pour la Cub de l'appel à projet Déploiement de services mobiles sans contact NFC :

La Cub pourra bénéficier pour la mise en place de ces services de financements de l'Etat au titre des travaux

- de développement qui ont un taux d'intervention subvention de 45 %, pour un plafond de 992 700 €
- de déploiement qui ont un taux d'intervention subvention de 30 %, pour un plafond de 837 031 €

Le plafond total de la participation financière est de 1 829 731 €.

Le montant de l'avance à notification est de 548 919,30 €.

5. La convention locale, support de contractualisation de l'appel à projet Déploiement de services mobiles sans contact NFC :

Afin d'assurer le lancement de ces actions, une convention de soutien des actions de recherche et de développement entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Cub doit être signée. Cette convention jointe au présent rapport, comporte des conditions générales propres à l'ensemble des territoires bénéficiaires de l'opération et des conditions particulières concernant uniquement la Cub, y est annexé l'ensemble du dossier déposé par la Ville, l'Office de Tourisme de Bordeaux et la Cub.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le courrier de la Directrice du Département, de la Caisse des Dépôts et Consignations notifiant au président de la Cub la décision de l'Etat en date du 4 octobre 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'obtention des financements de l'Etat essentielle à la réalisation des projets concernés,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention locale ci-jointe en annexe 1.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à effectuer toutes les démarches auprès de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations à l'effet d'obtenir la participation maximale nécessaire au financement des projets mentionnés dans la convention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte permettant d'assurer l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 JANVIER 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2013</p>

Mme. BÉATRICE DE FRANCOIS